

L'ANTI-INFAILLIBILISME DES JANSÉNISTES LOMBARDS À LA FIN DU XVIII^e SIÈCLE

Il y a encore très peu d'années, il n'y avait pas de solide présentation du jansénisme italien, après celle – intéressante, mais très datée – d'Arturo Carlo Jemolo. On dispose maintenant d'une fresque d'ensemble et d'une excellente mise à jour : Pietro Stella a terminé, peu de temps avant sa mort, ses trois volumes intitulés *Il giansenismo in Italia*¹. Ce travail, de longue haleine, se fonde sur les recherches que l'auteur avait conduites durant plusieurs décennies et dont les résultats majeurs avaient déjà été publiés. Toutefois – et Pietro Stella lui-même le met en évidence à la fin de son ouvrage –, il reste encore beaucoup de travail à faire pour éclairer le monde complexe du jansénisme italien au XVIII^e siècle.

Le rôle central de l'ecclésiologie dans la réflexion janséniste est indéniable². Je souhaite ici arrêter mon attention sur les discussions autour du pontife romain et de sa fonction, et notamment autour de son infaillibilité³, chez un illustre représentant de cette nébuleuse : Pietro Tamburini, professeur à la Faculté de Théologie de l'Université de Pavie, le plus renommé des jansénistes lombards⁴, et, plus rapidement, chez son fidèle partisan, Guadagnini, et chez son principal adversaire, Bolgeni.

¹ Pietro STELLA, *Il giansenismo in Italia*, vol. I. *I preludi tra Seicento e primo Settecento* ; vol. II. *Il movimento giansenista e la produzione libraria* ; vol. III. *Crisi finale e transizioni*, Rome, 2006.

² Carlo FANTAPPIÉ, « *Le dottrine teologico-canonistiche sulla costituzione della Chiesa nel Settecento* », *Il diritto ecclesiastico*, 112, 2001, p. 795-834 [p. 801].

³ Sur les problèmes théologiques et historiques de l'infaillibilité, voir Jean-François CHIRON, *L'infaillibilité et son objet : l'autorité du magistère infaillible de l'Église s'étend-elle sur des vérités non révélées ?*, Paris, 1999.

⁴ Voir *Pietro Tamburini e il giansenismo lombardo*, dir. Paolo CORSINI et Daniele MONTANARI, Brescia, 1993, p. 151-204 ; voir aussi Giovanni MANTESE, *Pietro Tamburini e il giansenismo bresciano*, Brescia, 1942 ; Enrico Dammig, *Il movimento giansenista a Roma nella seconda metà del secolo XVIII*, Rome, 1945 ; Paola VISMARA, « *Un'interpretazione settecentesca della controversia antidonatista* » et « *Religione e politica in Pietro Tamburini e nel giansenismo pavese* », dans EAD., *Cattolicesimi. Itinerari sei-settecenteschi*, Milano 2002, p. 189-236 et p. 237-252 respectivement.

Pietro Tamburini et ses sources d'inspiration

Il est possible de repérer des réflexions sur le rôle du pontife dans l'Église, son « despotisme », les prérogatives que l'on peut lui reconnaître, dans plusieurs ouvrages de Pietro Tamburini : on pourrait presque dire dans tout ce qu'il écrit. L'ecclésiologie est un *leitmotiv* de sa pensée ; quand il fait référence aux thèmes ecclésiologiques, il manifeste toutes ses inquiétudes et, au fond, presque une intolérance aux traits caractéristiques de la papauté moderne. Ce refus a pour cible les résultats d'une évolution, incarnée par l'Église de la tridentinité, qui

a mieux connu ce phénomène centripète, aux dépens des principes conciliaires et des systèmes épiscopaliens et régaliens [...], l'affirmation d'une unique souveraineté apostolique, jouissant de la plénitude des fonctions législatrice, disciplinaire et enseignante dans l'Église universelle, accompagnée par surcroît dans l'ordre de la foi et de la doctrine d'un magistère personnel et séparé, capable, en certaines circonstances bien précises, de prescrire et de proscrire, de désigner la vérité et l'erreur d'une manière infaillible et irréformable⁵.

Les discussions remontent à la controverse autour de l'*Augustinus* ; entre le XVII^e et le XVIII^e siècle, il y a une continuité des préoccupations et des prises de position⁶. La fulmination, en 1713, de l'*Unigenitus* a amené à accentuer les traits « romains » de la papauté⁷. La bataille autour de cette bulle se déclencha avec véhémence un peu partout. « *La publicación en España de la bula Unigenitus [...] más que para zanjar la cuestión sirvió en realidad para excitar los ánimos y enzarzar de nuevo a los partidos en una viva polémica* »⁸. Tout cela eut des répercussions encore dans les années 1770. La bulle n'avait pas été reçue dans les États autrichiens, et Joseph II tenait particulièrement à faire respecter le

⁵ Bruno NEVEU, « *Juge suprême et docteur infaillible : Le pontificat romain de la bulle In eminenti (1643) à la bulle Auctorem fidei (1794)* », dans ID., *Erudition et religion aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, 1994, p. 385-450 [p. 387].

⁶ Jean-François CHIRON, *L'infaillibilité et son objet*, op. cit., p. 135.

⁷ Par ex. Gaetano DA BRESCIA [Diego José Fuensalida], *Osservazioni critico-teologiche* (voir infra) : « *Costituzione divina in verità, opera tutta di quello Spirito infallibile, che Gesucristo promise alla sua Chiesa* » (p. 5) ; « *Pietra di scandalo de' giansenisti e pubblici e privati* » (p. 253). Tous les papes ont déclaré que la bulle est « *regola di fede* », « *giudicio dogmatico irreformabile della Santa Sede* » [p. 103-115].

⁸ Andrés BARCALA MUÑOZ, *Censuras inquisitoriales a las obras de P. Tamburini y al Sinodo de Pistoia*, Madrid, 1985, p. 9.

silence sur le sujet, et aussi de la part des jansénistes⁹. Au contraire, les jansénistes, sujets de l'empereur ou non, ont engagé une bataille sans concession contre l'infaillibilité du pontife, puisque de la contester revenait à légitimer le refus de l'*Unigenitus*¹⁰. La bulle était tenue pour la manifestation la plus évidente du dessein du pape et des curialistes d'introduire des innovations dans la structure de l'Église, moyennant l'affirmation d'une monarchie absolue et infaillible du pape.

Dans les réflexions hostiles que provoquent certaines prérogatives du pontife, il faut considérer aussi le poids de la tradition gallicane. Au demeurant, on a l'impression que chez Tamburini, l'héritage français est très marqué (et parfois plus fort que celui du juridictionnalisme de Van Espen et de Febronius, héritage pourtant réel¹¹). Tamburini mentionne de nombreux auteurs français, notamment Bossuet, mais aussi, par exemple, Le Gros. De ce dernier, il cite notamment le *Tractatus dogmaticus et scholasticus de Ecclesia*¹², publié à Rome en 1782 et à Venise en 1784. On perçoit dans plusieurs des ouvrages du professeur de Pavie l'écho de la pensée de Gabriel-Nicolas Maultrot, dont il fait mention¹³. Tout cela s'insère dans le cadre d'un antiromanisme foncier, que l'on

⁹ Ordonnance du 4 mars 1781, citée par Pietro STELLA, « *Pietro Tamburini nel quadro del giansenismo italiano* », dans *Pietro Tamburini e il giansenismo lombardo*, p. 151-204 [p. 171].

¹⁰ Voir en ce sens déjà l'ouvrage de Jacques Hyacinthe SERRY, professeur à Padoue : *De romano pontifice* (1732).

¹¹ Anton VAN DE SANDE, *La Curie romaine au début de la Restauration. Le problème de la continuité dans la politique de restauration du Saint-Siège en Italie 1814-1817*, 'S-Gravenhage, 1979, p. 28 : l'auteur mentionne la *Vera Idea della Santa Sede* comme un « petit ouvrage qui fit sensation. Il y attaqua l'autorité centrale de l'Église dans un sens fébronien ». Stella souligne l'importance de l'influence de l'ouvrage *Was ist der Pabst?* de J.V. EYBEL, traduit en italien en 1782 ; mais il insiste notamment sur le « *marchio specificamente francesizzante, gallicano, episcopalista e conciliarista del pensiero ecclesiologico di Tamburini* » (Pietro STELLA, *Il giansenismo in Italia. II. Il movimento giansenista e la produzione libraria*, Rome, 2006, p. 392).

¹² Un janséniste de renom, le bénédictin Giuseppe Maria Pujati, écrit en 1790 que cet ouvrage « solo basterebbe, quando fosse adottato nelle università, nei seminari, nei collegi, ne' conventi de' religiosi, per introdurvi una unanimità e consanguinità di dottrina, senza la quale non ci sarà altri che Babilonia » (cité dans Alberto VECCHI, *Correnti religiose nel Sei-Settecento veneto*, Venise-Rome, 1962, p. 465).

¹³ L'auteur exprime son adhésion aux théories de Maultrot quant à l'institution divine des curés (*Vera Idea*, P. I, cap. I, § VIss, p. 28ss ; pour les données bibliographiques, voir infra). L'influence de Maultrot sur Tamburini, au sujet des synodes diocésains est soulignée par Daniele MENOZZI, « *Prospettive sinodali nel Settecento* », dans *Il sinodo*

explique très bien par cet héritage gallican et janséniste. Febronius même, tout compte fait, s'inspire lui aussi d'un certain milieu marqué par la tradition gallicane et les écrits de Bossuet¹⁴. Mais l'influence de la France est bien plus radicale chez Tamburini. À mon avis, on peut en déceler facilement les raisons. Il y a d'un côté la pensée janséniste, à laquelle Febronius n'est pas aussi sensible que Tamburini et par rapport à laquelle, au contraire, il prend ses distances. D'un autre côté, en Italie comme en France, les sphères civile et religieuse sont marquées par le catholicisme ; le contexte se présente donc de manière très différente par rapport au monde allemand, où les confessions chrétiennes s'affrontent de manière directe. Le sous-titre même de l'ouvrage de Febronius manifeste de toute évidence cette problématique (« *Ad reuniendos dissidentes in religione christianos compositus* ») : il faut restituer à l'Église son vrai visage pour permettre aux protestants de rentrer au bercail. Febronius puise dans plusieurs ouvrages d'auteurs protestants, dont il a une très bonne connaissance, à la différence de ce qui arrive en général en France et en Italie. Le discours de cet auteur est notamment de nature juridique, tandis qu'au contraire Tamburini parle surtout en philosophe et en théologien. Dans le monde allemand, la plupart des écrits en matière d'ecclésiologie révèlent un caractère essentiellement juridique, non pas philosophique ou théologique.

Le style polémique donne souvent aux ouvrages de Tamburini un caractère fragmentaire et l'impression d'une dispersion. L'ouvrage dans lequel Tamburini fournit une sorte de synthèse organique et cohérente de ses idées en la matière est le traité intitulé *Vera idea della Santa Sede*, publié pour la première fois à Pavie en 1784, sous le couvert de l'anonymat¹⁵, et mis à l'Index par Rome trois ans

di Pistoia del 1786, dir. Claudio LAMIONI, Rome, 1991, p. 11-31 [p. 26]. Remarquons que Giambattista Guadagnini (voir infra), bien plus sensible que lui au thème des droits du bas clergé, évite de mentionner les ouvrages de Maulrot et de Le Gros.

¹⁴ Febronius ne fait que donner une forme précise et cohérente à un sujet discuté depuis longtemps, sans y apporter de nouvelles argumentations : « *Non riusciamo comunque ad intravedere [nel De Statu Ecclesiae] un filo che conduca ad argomenti completamente nuovi* » (Raffaele BALBI, *Riforma della Chiesa cattolica, potere politico e tolleranza religiosa nelle riflessioni di Giustino Febronio*, Turin, 2003, p. 33).

¹⁵ Pavie, Pietro Galeazzi, 1784. Je cite d'après l'édition suivante : Milan, Dalla Tipografia di Vincenzo Ferrario, 1818.

plus tard¹⁶, le 7 août 1787. Malgré cela (ou peut-être à cause de cela), il fut réédité et traduit en plusieurs langues¹⁷. Sa diffusion ne connut pas d'arrêt.

L'auteur dévoile dans l'introduction sa source principale : il s'agit d'un petit ouvrage anonyme, *Dissertation canonique et historique sur l'autorité du Saint-Siège et les décrets qu'on lui attribue*, paru en français en 1779 et publié en traduction italienne en 1784¹⁸. L'ouvrage est attribué soit à Pierre Chiniac de la Bastide soit – et c'est la bonne attribution – à l'abbé Joseph-Robert-Alexandre Duhamel¹⁹ ; il fut publié à titre posthume par les soins de Maulrot, à Paris, mais avec la localisation d'Utrecht. Quant à la traduction en langue italienne, l'auteur en serait Tamburini lui-même²⁰.

Comme l'a signalé Pietro Stella²¹, il y a plusieurs passages dans la *Vera Idea* qui se modèlent exactement sur la *Dissertation*. C'était dans les habitudes de l'époque. Tamburini avoue d'ailleurs qu'il a en quelque sorte adapté le texte au contexte italien : « *Ho stimato bene di adattarlo ai bisogni dei luoghi e dei tempi in cui siamo, col presentare al pubblico come in un quadro le cose più importanti ch'esso contiene, restringendo secondo l'occorrenza ciò ch'egli tratta*

¹⁶ L'Analisi del libro delle Prescrizioni di Tertulliano avait été condamnée un an auparavant (7 août 1786). Dans la même année 1787 fut condamné l'ouvrage *Cosa è un appellante?*. Voir Franz Heinrich REUSCH, *Der Index der verbotenen Bücher. Ein Beitrag zur Kirchen- und Literaturgeschichte*, Bonn, 1883 ; Jesús MARTINEZ DE BUJANDA, *Index librorum prohibitorum 1600-1966*, Sherbrooke-Montréal-Genève, 2002 ; BARCALA MUÑOZ, *Censuras inquisitoriales, passim* (influence de l'ecclésiologie de Tamburini sur les décrets du synode de Pistoia). Voir aussi : Archivio della Congregazione per la Dottrina della Fede (ACDF), *Index*, Protocolli 1786-1788 (P. Giacinto Maria Bonfigli), fasc. 1-2-7.

¹⁷ Emanuela VERZELLA, « Nella rivoluzione delle cose politiche e degli umani cervelli ». *Il dibattito sulle Lettere teologico-politiche di Pietro Tamburini*, Florence, 1998, p. 45.

¹⁸ *Dissertazione canonica e storica sopra l'autorità della S. Sede e dei decreti che le si attribuiscono. Traduzione dal Francese*, 2 vol., In Pistoia, per Atto Bracali, 1784.

¹⁹ DUHAMEL, chanoine de Seignelai, était présent au synode d'Utrecht en 1763. Il publia des ouvrages contre Berruyer, dont l'un fut traduit en italien : *Confutazione degl'errori su' misteri dell'Incarnazione e della Trinità che s'incontrano nella seconda parte dell'istoria del popolo di Dio*, In Roma, appresso i fratelli Pagliarini, 1758.

²⁰ *Dissertazione sopra l'autorità della Santa Sede e dei decreti che le si attribuiscono*, Pistoia, per Atto Bracali, 1784 ; voir Gaetano MELZI, *Dizionario di opere anonime e pseudonime di scrittori italiani*, Milano, coi torchi di Luigi di Giacomo Pirola, 1848, t. 1, p. 319.

²¹ *Atti e decreti del concilio diocesano di Pistoia dell'anno 1786*, éd. Pietro STELLA, vol. II. *Introduzione storica e documenti inediti*, Florence, 1986, vol. II, p. 58-60.

diffusamente, e supplendo dall'altra parte, dov'egli manca »²². Cette « dépendance » partielle n'entame pas complètement l'originalité de la pensée de Tamburini, qui écrit dans un milieu différent. Il opère une fusion entre des thèmes généraux, tel l'obscurcissement des vérités dans l'Église, et des thèmes qui se rattachent de manière directe au joséphisme et au contexte du jansénisme italien contemporain. Le résultat en est « *una più complessiva visione ecclesiologica* »²³. L'ecclésiologie, dans les années 1780, devient de plus en plus le centre de la réflexion de plusieurs professeurs de l'Université de Pavie, et notamment de Tamburini²⁴.

Les problématiques de Tamburini manifestent des rapports très forts avec le monde français, des liens étroits avec le gallicanisme et avec le jansénisme. Dès l'époque du séjour romain, Tamburini se sentait « *in sintonia con gli appellanti di Francia, chiamato a ripetere l'esperienza e la missione nella Chiesa* »²⁵. Il faut toutefois remarquer que l'Allemagne, la France, l'Italie ne sont pas des mondes séparés, et tous les ouvrages – à commencer par le *De statu Ecclesiae*²⁶ – se présentent comme une sorte de *summa* où se rencontrent des idées puisées par-ci, par-là, avec des bases qui ne sont pas radicalement différentes. Mais cela n'exclut pas les inflexions particulières.

La question présente des accents singuliers en Italie, où s'exprime une insistance particulière sur le lien avec les souverains et sur la volonté de réaliser par leur intermédiaire la réforme de l'Église²⁷. Le pouvoir et l'indépendance des évêques sont considérés comme indispensables pour la réaliser, tout comme le relâchement des liens avec Rome. Les discussions se rattachent alors à un contexte où l'on se nourrit de réflexions sur l'Église ancienne (époque pendant laquelle le rôle du pape était très réduit), sur les conditions d'une authentique réforme de l'Église, sur le rapport entre pouvoir ecclésiastique et pouvoir politique.

²² *Vera Idea*, Introduzione, p. 6.

²³ Daniele MENOZZI, « *Prospettive sinodali* », art. cité, p. 26.

²⁴ Paola VISMARA, « *Echi e riflessi del sinodo di Pistoia in Lombardia* », dans *Il Sinodo di Pistoia*, op. cit., p. 341-362 [p. 342].

²⁵ Pietro STELLA, *Pietro Tamburini e il giansenismo lombardo*, op. cit., p. 162.

²⁶ Franco VENTURI, *Settecento riformatore*. II. *La chiesa e la repubblica dentro i loro limiti 1758-1774*, Turin, 1976, p. 105.

²⁷ Il y a là des échos fébronien.

La Vera Idea della Santa Sede

Au mois de juillet 1819, un curé de Forlì, Giovanni Ricci, s'empresse d'écrire au commissaire du Saint-Office, Angelo Merenda, pour obtenir la permission de lire la *Vera Idea della Santa Sede*. Dans la ville – dit-il – en circulent clandestinement quarante ou cinquante exemplaires, et « *spargono il veleno* » : il lui faut donc lire l'ouvrage pour le réfuter. Les archives du Saint-Office conservent la copie d'une lettre adressée par la Congrégation au cardinal Stanislao Sanseverino (qui était à cette époque légat à Forlì), ainsi qu'à l'évêque de cette même ville : on y souligne le fait que, malgré les interdictions de la Congrégation de l'Index (26 septembre 1818), circulent à Forlì bon nombre d'exemplaires des ouvrages de Tamburini, et notamment de la *Vera idea della Santa Sede*, « *che forse è la peggiore di tutte e la più pernicioso* ». Le Saint-Office demande instamment qu'il soit fait preuve de rigueur pour éloigner les bons catholiques « *da velenosi pascoli* » et « *far argine alla cospirazione de malvagi tendenti alla eterna di lui perdizione* »²⁸.

Le succès – et partant l'influence - de Tamburini était remarquable, et notamment auprès de ses élèves de l'Université de Pavie. Francesco Antonio Guasco écrit dans son *Dizionario ricciano ed anti-ricciano* : « *Quando esce dalla bocca magnifica del Signor D. Pietro qualche impertinenza contro la S. Sede, o contro le Congregazioni di Roma, o i Cardinali, eccoti gli scolari a batter le mani, e gridare : Evviva il Signor professore* »²⁹ ; « *guai poi a chi parlasse con qualche venerazione della bolla Unigenitus !* »³⁰. En effet, l'*Unigenitus* est la bête noire de Tamburini³¹, comme des auteurs des *Annali ecclesiastici*, qui la considèrent comme la preuve irréfutable de la faillibilité du pontife.

²⁸ ACDF, *Sant'Officio*, Censura Librorum 1818-1822, fasc.10 (juillet 1819).

²⁹ L'ouvrage fut publié sous le pseudonyme de Severino Deserti. Je cite d'après l'édition de Sora, per Flaminio Palla, 1793. Guasco ajoute : « *Dal Ginnasio poi passano al Teatro, ove applaudiscono con uguale trasporto ai farfalloni d'Arlecchino e di Coviello* », *ibid.*, p. 237 n. (b).

³⁰ *Ibid.*, p. 239.

³¹ Voir les *Lettere di un teologo piacentino a mons. Nani vescovo di Brescia sul rumore eccitato da alcuni suoi teologi contra l'Analisi del libro delle Prescrizioni di Tertulliano*, Lettera prima, In Piacenza, e si vende in Cremona, presso Lorenzo Manini, 1782.

La *Vera Idea*, publiée anonymement en 1781³², est le texte le plus important et le plus révélateur de ce point de vue. L'ecclésiologie est également au centre de l'*Analisi del Libro delle Prescrizioni di Tertulliano* ; une place importante y est réservée aux prérogatives du souverain pontife et aux fonctions de la papauté. On a remarqué, dans cet ouvrage, l'influence non seulement de Bossuet, mais de l'ecclésiologie des Appelants, de Soanen, Mésenguy, Besoigne, Le Gros³³. Les thèses sont moins développées que dans la *Vera idea*, mais l'atmosphère qu'on y respire est exactement la même. L'évêque de Brescia Giovanni Nani est sans doute l'auteur d'un opuscule contre l'*Analisi*. Dans le *Breve confronto del libro di Tertulliano De Præscriptionibus coll'analisi fattane in Pavia*³⁴, il accusait Tamburini de vouloir susciter une opposition radicale à la Bulle *Unigenitus*.

Ce n'est pas par hasard que la Congrégation de l'Index s'occupe en même temps de ces deux ouvrages. Mais quelles sont les thèses qui préoccupent à un tel point les congrégations de l'Index et du Saint-Office ? Quels sont les auteurs qui soutiennent la *Vera idea*, et quels sont ceux qui se battent contre l'ouvrage ?

Je vais présenter un rapide *excursus* sur la *Vera Idea*, avant d'arrêter mon attention sur le sujet de l'infaillibilité, thème qui peut être mieux compris à partir de l'ensemble du texte. Dans la première partie de l'ouvrage, Tamburini expose la différence entre Église et évêque, entre *sedes* et *sedens*.

*Se da una parte la chiesa ed il vescovo sono due oggetti distinti, egli è certo dall'altra che nel linguaggio dell'antichità la chiesa e la sede non formano che un solo oggetto, non sono che una cosa sola [...]. Siccome la chiesa ed il vescovo, la sede e il sedente sono due oggetti distinti, così distinti pur sono i due insegnamenti, quello della chiesa e quello del vescovo, quello della sede e quello della persona che vi presede*³⁵.

Tout cela s'applique aussi bien à un siège quelconque qu'à un siège épiscopal particulier, comme celui de Rome. Il faut donc appliquer au Saint-Siège et au pontife romain les critères qui ont été exposés sur les églises en général³⁶. L'auteur examine la structure de la cour de Rome à son époque (collège des

³² In Pavia, Nella stamperia del R.I. Monistero di S. Salvatore, 1781.

³³ Pietro STELLA, *Pietro Tamburini, op. cit.*, p. 167s.

³⁴ Publié à Bologna, s. n., 1784.

³⁵ *Vera Idea*, p. I, chap. I, § 12-15, p. 37-43 [p. 37 et p. 43]. Voir les remarques sarcastiques de Guasco sur le sujet : *Dizionario ricciano ed anti-ricciano, op. cit.*, p. 208-209.

³⁶ *Vera Idea*, p. I, chap. II, § 6-12, p. 51-66.

cardinaux, Congrégations...), et en brosse une esquisse historique. Jamais il n'oublie l'arrière-plan historique, qui est tout à fait essentiel pour ses argumentations, selon un style et un procédé désormais très communs. Tamburini s'arrête notamment sur les Congrégations, le vrai pouvoir curial à l'époque, pour les dénoncer comme le résultat d'une usurpation des droits des évêques, et déclarer que l'ancienne forme des jugements ecclésiastiques était préférable³⁷. De quoi ressort avec évidence la méthode de l'auteur autant que son but, soit une réforme non seulement de la papauté en son chef, mais aussi des organismes centraux de l'Église.

La deuxième partie de l'ouvrage est consacrée à l'origine, la nature et l'étendue des droits essentiels du Saint-Siège. Parmi ces droits essentiels et permanents, le Saint-Siège compte en premier lieu la primauté, que le Christ même a conférée à Pierre et sur laquelle l'antiquité chrétienne n'a jamais formulé le moindre doute³⁸. Il ne s'agit pas d'une simple primauté d'honneur : Tamburini la définit « *attiva, operosa, efficace, autorevole* »³⁹. Mais le pape n'a aucune juridiction immédiate sur les autres diocèses. La nature même de la hiérarchie et l'histoire de l'Église prouvent que la juridiction du pape, tout comme celle d'un évêque quelconque, a des limites : l'autorité de l'Église universelle est supérieure à celle du pape. Une fracture s'opère entre l'*Ecclesia romana* et l'*Ecclesia uniuersalis*, « union dont le pontife romain est le signe visible »⁴⁰.

Les prérogatives du pape

Tamburini réfute les idées de qui veut attribuer au souverain pontife un pouvoir despotique et sans bornes. Sa cible est notamment Giuseppe Agostino Orsi (1692-1761), dominicain, qui avait été secrétaire de la Congrégation de

³⁷ *Ibid.*, p. I, chap. III, p. 70-97. Sur la dénonciation des Congrégations romaines comme « *tribunali arbitrari* », voir notamment les § 10-15, p. 85-97 [p. 97], et le chap. IV, p. 97-136. Sur la critique des Congrégations romaines, très répandue dans certains milieux, voir par ex. le cas de Jean Levesque de Burigny mentionné par Catherine MAIRE, « Le pape « selon » les défenseurs de la Constitution *Unigenitus* : les *Tocsins catholiques* », *Antiromanisme doctrinal et romanité ecclésiastique dans le catholicisme posttridentin (XVI^e-XX^e siècles)*, éd. S. DE FRANCESCHI, Lyon, 2008, p. 73-101 [p. 96].

³⁸ *Vera Idea*, p. II, chap. I, § 1-9, p. 139-155.

³⁹ *Ibid.*, p. 166 et *passim*.

⁴⁰ Bruno NEVEU, « Juge suprême et docteur infaillible », art. cité, p. 396.

l'Index, Maître du Sacré Palais, puis cardinal⁴¹. Il s'agit d'un auteur très intéressant de ce point de vue. En effet, ses considérations vont au-delà de celles qui ont été adoptées par la plus grande partie des auteurs curialistes et philo-romains dans la première moitié du XVIII^e siècle. Son traité *Della infallibilità e autorità del Romano Pontefice sopra i Concili Ecumenici* fut publié en 1741, après d'autres textes qui portaient sur les jugements irréfornables du Saint-Siège et la *potestas* du pape sur le concile œcuménique. Dans la *Prefazione*, Orsi déclare que son but est d'offrir un instrument « *atto a risvegliare [...] i sensi dell'antica pietà* » chez les laïcs et les gens de culture médiocre qui lisent avidement les livres qui viennent de France. Dans cet ouvrage, l'auteur vise à démontrer que primauté et infaillibilité sont étroitement liées et que l'autorité du pape, supérieure à celle des conciles, est dotée du caractère de l'infaillibilité dans les décisions qui touchent à la foi⁴². Son but est donc la « *difesa e dimostrazione della infallibilità della Sede Apostolica e de' Romani Pontefici, in definire le controversie appartenenti alla Religione* »⁴³

*Egli è certo, écrit en revanche Tamburini, che il papa è soggetto alle leggi della Chiesa universale ; che egli, non è un patrono che possa disporre a talento della ecclesiastica potestà, ma un economo che dee usarne secondo le regole stabilite. Egli è interprete, esecutore, vindice della disciplina, delle intenzioni e dello spirito della Chiesa ; amministratore delle sue leggi e responsabile al di lei tribunale*⁴⁴.

Tout cela concerne les articles de foi, les questions dogmatiques autant que les problèmes de discipline ecclésiastique. La « *forma genuina* » du gouvernement ecclésiastique, tel qu'il a été institué par le Christ lui-même, est, de l'avis de Tamburini, complètement différente de la « monarchie » construite à travers les siècles et dont, au premier XVIII^e siècle, le défenseur le plus acharné est le P. Orsi⁴⁵.

⁴¹ Sur Orsi, voir Richard F. COSTIGAN, *The Consensus of the Church and Papal Infallibility. A Study in the Background of Vatican I*, Washington D.C., 2005, p. 78-93.

⁴² Giuseppe Agostino ORSI, *Della infallibilità e dell'autorità del Romano Pontefice sopra i Concili Ecumenici*, Rome, Nella Stamperia de' Pagliarini, 1741, t. I, p. 194. L'ouvrage est la synthèse en langue italienne d'un livre en latin publié par l'auteur en 1740 : *De Romani Pontificis in Synodos œcumenicas et earum canones potestate*. Voir aussi *De irreformabili Romani Pontificis in definiendis fidei controuersiis iudicio*, Romæ, Typis Sacræ Congregationis de Propaganda Fide, 1739.

⁴³ ID., *Della infallibilità e dell'autorità del Romano Pontefice*, *op. cit.*, p. 283.

⁴⁴ P. TAMBURINI, *Vera Idea*, *op. cit.*, § 20, p. 219.

⁴⁵ *Ibid.*, § 23, p. 226 ss. Contre Orsi, voir p. II, chap. II, § 22-25, p. 225-233.

Tamburini soulève alors le problème de la représentativité du pontife : en vertu de la primauté, il a le droit de représenter l'Église, mais seulement s'il agit au nom et avec l'autorité de celle-ci. Le pape a un droit d'inspection sur les églises particulières et peut convoquer les conciles, mais l'auteur, en retraçant les origines de ces droits, en définit les limites⁴⁶. Quant à la convocation du concile, il n'y a aucune loi, ni divine, ni ecclésiastique, « *la quale privativamente riservi al papa la convocazione de' concili generali* ». Les conciles tirent leur autorité directement de Jésus-Christ ; en eux réside la *plenitudo potestatis* à laquelle le pape même est sujet⁴⁷. Dans ses ouvrages, Tamburini revient plusieurs fois sur ce point, ce qui témoigne de son importance. On peut mentionner à ce propos l'*Analisi del libro delle Prescrizioni di Tertulliano*, ouvrage qui s'attira de nombreuses critiques⁴⁸. Tamburini répond notamment dans un petit livre publié sous forme anonyme en 1784 (la même année que la *Vera Idea*) et intitulé *Cosa è un Appellante ?* (le livre fut aussi mis à l'Index en 1787). Pour lui, il est vrai que le pape peut accorder dispense des lois ecclésiastiques, mais cela ne prouve absolument pas qu'il ait une autorité supérieure à celle des évêques. Le privilège de dispenser en certains cas est réservé au pape selon une coutume reconnue par

⁴⁶ *Ibid.*, p. II, chap. III, p. 263ss.

⁴⁷ *Ibid.*, § 16, p. 264 ; § 25, p. 279s.

⁴⁸ Antonio QUACQUARELLI, *Il De præscriptione hæreticorum di Tertulliano nella polemica giansenista di Pietro Tamburini*, Bari, s.d. Selon Quacquarelli, les accusations portées par Tamburini contre les fondements et les droits de l'Église plongent leurs racines – tout comme la fausse interprétation de l'ouvrage de Tertullien – dans le manque de sens de l'histoire et dans l'excès d'esprit polémique (notamment p. 109s). Parmi les adversaires les plus acharnés de Tamburini sur cette question figure en premier le carme Giancarlo Rossetti, en religion le P. Marco da san Francesco : *Brevi avvertimenti di fra Marco da san Francesco, carmelitano scalzo veneziano, ai giusti e saggi estimatori del chiar. professore P. T. intorno ad una digressione sopra il sommo Pontefice, e la chiesa di Gesù Cristo da lui introdotta nella sua Analisi del libro delle prescrizioni di Tertulliano, stampata in Pavia l'anno 1781*, Parme, s. n., 1782. Il faut mentionner aussi les ex-jésuites Diego José FUENSALIDA, qui écrit sous pseudonyme (Gaetano DA BRESCIA, *Osservazioni critico-teologiche sopra l'Analisi del libro delle prescrizioni di Tertulliano di don Pietro Tamburini*, In Asisi, Dalle Stampe di Ottavio Sgariglia, 1783, ²1786) et Giovanni Battista NOGHERA (*Sull'Analisi del libro delle prescrizioni di Tertulliano*, Bassano, a spese Remondini di Venezia, 1784). D'autres auteurs encore, ainsi que quelques partisans de Tamburini, sont mentionnés par Quacquarelli, *Il De præscriptione hæreticorum di Tertulliano*, p. 132-141. Voir aussi Santino MARUTI, *Teologia e politica nel giansenismo lombardo*, Milan, 1998, p. 352.

le *consensus* universel de l'Église, notamment pour éviter des désordres, et il n'est pas un droit essentiel de la primauté⁴⁹.

« *Ispettore di tutte le chiese, tutore delle leggi e delle intenzioni della Chiesa universale* »⁵⁰ : telle est l'image du pontife que Tamburini présente. Il lui faut toutefois expliquer ce terme d'« évêque universel » que l'on rencontre aux premiers siècles du christianisme. Ce titre, utilisé jadis pour indiquer le droit d'inspection générale qui est du ressort du pape, a été par la suite différemment compris : on a attribué par là au pontife, de manière erronée, « *una potestà illimitata e una assoluta padronanza nella Chiesa di Dio* »⁵¹. Au contraire, Tamburini déclare que le pape n'a pas de juridiction immédiate dans les autres diocèses. Les évêques sont par nature les juges de la foi ; les jugements de Rome sont dépourvus de valeur jusqu'à ce que l'évêque les accepte et les promulgue dans son diocèse⁵². L'auteur du *Dizionario ricciano ed anti-ricciano* ironise sur ce point en faisant remarquer que, si un décret ou une bulle sont publiés par « le vicaire du Christ », on pourrait se demander, à suivre les thèses de Tamburini, par quel vicaire, puisque « *ogni vescovo è papa nella sua diocesi* » et que Jésus-Christ a donné les clés non seulement à Pierre, mais à chacun des Apôtres et des disciples⁵³. Ironie, également, chez l'ex-jésuite Francesco Antonio Zaccaria : « *Crederebbesi che in Italia dovesse il romano pontefice trattarsi come un particolare, e quasi come un pretazzuolo di Peretola ?* »⁵⁴.

L'auteur est pleinement conscient des problèmes qui dérivent de ses argumentations ; il sait que ses idées ne sont pas du tout conformes à celles qui

⁴⁹ Pietro TAMBURINI, *Vera Idea*, op. cit., § 27-29, p. 281-288.

⁵⁰ *Ibid.*, § 7, p. 245.

⁵¹ *Ibid.*, § 7, p. 246-247 : « *Egli è dunque un abusarsi dell'antichità, per confondere i diritti essenziali della primazia cogl'immaginari e chimerici l'estendere il significato di que' vocaboli attribuiti ai papi da' nostri maggiori per indicare il potere del primato ad un senso di dispotismo ch'essi non hanno mai avuto in mira, e che anzi hanno procurato nelle occorrenze di allontanare dalla mente dei fedeli* ».

⁵² *Ibid.*, § 9, p. 251 : « *Quindi è molto contrario al buon ordine l'opinar di coloro, i quali pretendono che ogni decreto o legge del papa abbia forza di obbligare, subito che sia promulgata in Roma [...] o in qualunque altra maniera se n'abbia la notizia, quasi che non c'entrino nulla i nostri giudici naturali che sono i vescovi* ».

⁵³ *Dizionario ricciano ed anti-ricciano*, op. cit., p. 171 ; voir la notice *Chiavi*, p. 55-59.

⁵⁴ *Lasciamo star le cose come stanno. Dissertazione sulla mutabilità poco intesa da' più della disciplina ecclesiastica*. Je cite d'après l'édition suivante : *Edizione seconda accresciuta dall'Autore di una appendice in fine*, presso Gioseffantonio Archi, in Faenza, 1791² (1787¹), p. 74.

l'emportent dans les milieux « romains » et curiaux⁵⁵. Quelques années plus tard, en 1788, dans ses *Annotazioni*, il remarque que les foudres de Rome tombent sur ceux qui osent proclamer la vérité, c'est-à-dire que le pape « *non è un monarca sopra i vescovi, che non è il despota de' canoni, ch'è soggetto alla Chiesa, che può errare, che può essere corretto e deposto da un concilio generale, che le sue bolle non sono per giudizi dommatici della Chiesa* »⁵⁶. Febronius avait déploré cette situation, caractérisée par la méfiance des « *curiali* » à l'égard de toute tentative de modifier l'ecclésiologie posttridentine, méfiance qui souvent aboutissait à la mise à l'Index des ouvrages des « novateurs »⁵⁷.

Le thème de l'infailibilité

Dans la dernière partie de la *Vera idea della Santa Sede*, Tamburini traite de l'épineuse question des décisions doctrinales du Saint Siège et de l'infailibilité du pontife. Cette partie, le chapitre IV, s'intitule *Della parte che ha il papa in vigore della sua primazia nelle decisioni dottrinali, e di alcune massime generali per regolare la sommissione che debbesi ai decreti di Roma*. En raison de sa primauté, le pape a le devoir de veiller à la pureté de la doctrine. Il lui faut pour cela se doter des moyens les plus opportuns. Mais tout s'arrête là : « *Tutte le porzioni, nelle quali l'episcopato è diviso, hanno in solidum gli stessi doveri e gli stessi diritti* ».

Tamburini exalte Cyprien, qu'il considère comme un exemple primordial pour les évêques, notamment quant à la question de l'épiscopat détenu par les évêques *in solidum* avec l'évêque de Rome. Bruno Neveu a souligné la présence des « disciples de saint Cyprien » à côté des « disciples de saint Augustin ». Les premiers se caractérisent par leur admiration pour les vues de Cyprien, « pape

⁵⁵ Pietro TAMBURINI, *Vera Idea*, op. cit., § 6, p. 244 : « *Gli scrittori curiali, pieni delle fastose idee di monarchia assoluta, anzi di un perfetto dispotismo, cercano di rendere odiosi coloro che sanno meglio di essi difendere la vera e solida giurisdizione della primazia del papa e della santa sede* ».

⁵⁶ Cité par Santino MARUTI, *Teologia e politica*, op. cit., p. 358.

⁵⁷ « *M'è noto quanto poco ai tuoi curiali piaceranno le cose ch'io propongo, e so ancora a quai disturbi va incontro, chi osa scrivere verità di questo genere* » (*Dello stato della Chiesa e della legittima potestà del Pontefice Romano. Trattato composto da Giustino Febronio giureconsulto ad oggetto di conciliar le discordie fra cristiani in materia di religione*, Venezia, appresso Giuseppe Bettinelli, 1767-1768, vol. I, p. 8). Sur l'Index, voir *ibid.*, vol. I, p. 35 (cité par Raffaele BALBI, *Riforma della Chiesa*, op. cit., p. 14).

d'Afrique», sur le gouvernement de l'Église. «Les gallicans [...] y contemplaient leur propre ecclésiologie mise en œuvre dans ce qu'elle avait de positif et qu'on a appelé une 'espèce de réhabilitation théologique de l'épiscopat'. [...] L'épiscopalisme, dans la France louis-quatorzienne, est d'abord un cyprianisme »⁵⁸.

La correspondance entre les églises dans l'antiquité chrétienne, de l'avis de Tamburini, n'a pas jeté la confusion dans les esprits : on n'attribuait pas le don d'infaillibilité dans ses jugements à une église particulière, même la plus importante, le *centrum unitatis*⁵⁹. L'idée de « centre de l'unité » est fondamentale pour le professeur de Pavie. Il renvoie sur ce point à l'*Analisi del libro delle Prescrizioni di Tertulliano*⁶⁰, où la notion est expliquée à ses dires de « manière excellente ». Le but de l'auteur est de démontrer l'insuffisance et la fausseté de l'idée selon quoi communication et communion avec le centre de l'unité comportent forcément l'obéissance aux jugements et aux décrets du pape, qui n'est pas juge suprême et docteur infaillible. On ne conteste pas la nécessité que,

⁵⁸ Bruno NEVEU, « Juge suprême et docteur infaillible », art. cité, p. 400. Voir aussi Jean-Louis QUANTIN, *Le catholicisme classique et les Pères de l'Église. Un retour aux sources (1669-1713)*, Paris, 1999, notamment p. 121.

⁵⁹ Pietro TAMBURINI, *Vera Idea*, § 2, p. 290-293. Voir aussi p. 187 et *passim*. Les mêmes argumentations reviennent souvent dans les ouvrages de l'auteur (quelques exemples dans Giancarlo PEREGO, *Un ministero "tutto spirituale". La teologia del ministero ordinato nel giansenismo lombardo tra Illuminismo e liberalismo (1755-1855)*, Rome-Milan, 1997, p. 92). Pietro Ballerini est l'exemple même d'un auteur chez qui l'affirmation selon quoi le successeur de Pierre est le *centrum unitatis* s'accorde avec la défense à outrance de la papauté comme monarchie infaillible. Voir notamment *De ui ac ratione primatus Romanorum Pontificum et de ipsorum infallibilitate in definiendis controuersiis fidei*, Veronæ, ex typographia Marci Moronii, 1766 ; *De potestate ecclesiastica summorum pontificum et conciliorum generalium liber una cum uindictis auctoritatis pontificiæ contra opus Justini Febronii. Accedit appendix de infallibilitate eorumdem pontificum in definitionibus fidei*, Veronæ, ex typographia Marci Moronii, 1768 (réédité encore à la mi-XIX^e siècle). Voir Yves CONGAR, *L'Église. De saint Augustin à l'époque moderne*, Paris, 1970, p. 404-405 ; Tarcisio FACCHINI, *Il Papato principio di unità e Pietro Ballerini di Verona : dal concetto di unità ecclesiastica al concetto di monarchia infallibile*, Padoue, 1950, et surtout Richard COSTIGAN, *The Consensus of the Church*, *op. cit.*, p. 94-108. Au contraire, une mise en cause radicale de l'idée que Rome puisse être le *centrum unitatis* se trouve chez le janséniste Martino Natali (sans doute l'auteur du *Dubbio sul centro dell'unità cattolica nella Chiesa*, Pavia, [Galeazzi], 1790).

⁶⁰ Anonyme, l'ouvrage est de Pietro Tamburini, qui en mentionne plusieurs passages et comble d'éloges l'auteur, c'est-à-dire lui-même. Contre ce livre ont écrit, entre autres, les ex-jésuites Noghera et Fuensalida et le barnabite Gerdil.

dans l'Église, la vérité soit définie et soit dite ; tout le problème est de fixer les procédures et de désigner les responsables de l'établissement de la vérité.

Tamburini considère le pape exactement de la même manière qu'un évêque ou éventuellement même un curé, que les fidèles ne sont pas obligés de considérer comme infaillibles. On pourrait répliquer, dit-il, que l'obéissance au pape est nécessaire, du fait que celui-ci possède la primauté et est le centre non d'une portion seulement, mais de l'Église tout entière. Serait-il donc possible que le Christ ait donné à son Église un chef qui pût induire les fidèles en erreur ? Le pape, dit Tamburini, n'est qu'un chef ministériel : l'autorité suprême est confiée à l'Église universelle, ce qui exclut *a priori* le « despotisme » du souverain pontife ; le pape n'est pas un monarque absolu ou un maître indépendant.

Les limites de la primauté du pape sont déterminées par les règles de l'Église universelle, à laquelle la primauté est soumise. Le pape a seulement le devoir de proposer la foi de l'Église tout entière : « *La mia sommissione è dovuta al papa, quando egli agisce in nome della Chiesa, e mi propone i sentimenti che sono la pubblica professione della Chiesa* ». Sur toutes les questions où il n'y a pas unanimité à l'intérieur de l'Église, nulle obéissance n'est due aux jugements portés par le pape : « *In questi casi il giudizio del papa e della sua sede non è decisivo* »⁶¹. Si le *consensus* unanime vient à manquer, personne n'est obligé d'ajouter foi aux paroles du souverain pontife. Tamburini relève le fait que l'infailibilité réside dans l'unité des différentes parties de l'Église, partant dans la concorde de toutes les églises. Le privilège de l'infailibilité est du ressort du pape exactement de la même manière que des évêques ou des curés : l'un et les autres ne font que proposer aux fidèles la profession de foi de l'Église universelle ou les décisions des conciles œcuméniques⁶².

Conflit d'autorité qui, ébauché depuis longtemps, éclate à la fin du XVIII^e siècle. Comme Pierre Chaunu l'a bien montré en étudiant les bouleversements religieux à Paris au cours du XVIII^e siècle, l'un des problèmes majeurs de l'époque, le « point sensible du moment », est celui de l'autorité. Au fond, il y a le refus de s'abandonner sans réserve à une autorité, frappée de suspicion et enfin rejetée : « Le basculement religieux de Paris au XVIII^e siècle s'opère

⁶¹ Pietro TAMBURINI, *Vera Idea*, § 7, p. 301 et § 9, p. 305.

⁶² *Ibid.*, § 9, p. 306.

précisément sur cet axe : qui prononce ? Et au nom de qui et de quoi ? »⁶³. On retrouve la même question dans plusieurs des débats de l'époque sur des sujets ecclésiastiques.

Revenons à Tamburini : « *Questa cattedra, che definisce irrefragabilmente, è la chiesa universale. Essa decide con l'unanimità almeno morale de' pastori. Questa è una condizione essenziale per un giudizio dogmatico. Se questa manca, non c'è una forza che mi obblighi alla credenza del punto conteso. Il papa può decidere con tutta la solennità : sino alla piena concordia di tutte le chiese il giudizio del papa non è decisivo e inappellabile* »⁶⁴ ; « *Tutta la forza delle decisioni pontificie si trae dalla morale unanimità di tutte le chiese* »⁶⁵. Remarquons que cette tendance se manifeste, comme je l'ai dit, dans plusieurs ouvrages de Tamburini. Par exemple, dans le *De fontibus sacræ theologiæ*, il insiste sur le fait que l'unanimité des théologiens ne suffit pas : il faut le *consensus* de toute l'Église, des évêques et des curés⁶⁶.

Dans ces conditions, l'Église serait-elle donc invisible ? Il y a là une objection majeure de la part des adversaires. L'une des accusations les plus marquantes contre les jansénistes est celle d'effacer la visibilité de l'Église ; quelques années plus tard, cette accusation va se présenter maintes fois dans l'examen des actes du Synode de Pistoia⁶⁷. La réplique de Tamburini est que la visibilité ne réside pas dans le pape, mais dans le concile, qui n'est pas moins visible. Le concile est le moyen que le Christ a donné à son Église, c'est le tribunal qu'il a institué pour dissiper chez les fidèles tout doute possible en matière de foi⁶⁸. Au cas où l'église de Rome prendrait une décision contre la vérité de la foi, « *rimarrebbe sempre la dottrina della chiesa [universale] ed il*

⁶³ Pierre CHAUNU, « Les fondements de la crise », dans Pierre CHAUNU, Madeleine FOISIL et Françoise DE NOIRFONTAINE, *Le basculement religieux de Paris au XVIII^e siècle*, Paris, 1998, p. 21-149 [p. 41]. Voir *ibid.*, p. 61 sur « l'ultime pouvoir de dire, de trancher la vérité ». Voir aussi Catherine MAIRE, « Le pape "selon" les défenseurs de la Constitution *Unigenitus* », art. cité, p. 85-87.

⁶⁴ Pietro TAMBURINI, *Vera Idea*, § 11, p. 313.

⁶⁵ *Ibid.*, § 12, p. 316 ; p. 225 et *passim*

⁶⁶ *De fontibus Sacræ Theologiæ*, vol. III, Ticini, 1790, p. 350-351, cité par Marco BERNUZZI, *La Facoltà teologica dell'Università di Pavia nel periodo delle riforme (1767-1797)*, Milan, 1982, p. 147.

⁶⁷ Voir P. STELLA, *La bolla Auctorem fidei (1794) nella storia dell'ultramontanismo. Saggio introduttivo e documenti*, Rome, 1995.

⁶⁸ Pietro TAMBURINI, *Vera Idea*, § 11, p. 310ss.

giudizio del concilio ecumenico per sicura scorta del vero, e su questa regola si dovrebbe correggere ed emendare la Chiesa di Roma »⁶⁹. Donc, à son avis, le régime de visibilité n'est pas mis en cause par les conséquences pratiques de son discours.

Le professeur de Pavie insiste sur le fait qu'à un moment donné, le dépositaire de la vérité dans l'Église peut en être une partie infime : ce qui rappelle l'idée toute janséniste du *pusillus grex*, du petit troupeau qui garde intacte la vérité au moment où il y a dans l'Église un obscurcissement qui empêche de voir cette même vérité⁷⁰. Donc la proclamation de la vérité peut faire défaut ; mais, même sans *consensus* unanime, il y aura toujours quelques détenteurs de la vérité. Il y a là une aporie : si la vérité est déterminée par le consentement de l'Église entière, comment se peut-il faire qu'elle réside dans une minorité ? Mais Tamburini esquivé le problème posé par cette contradiction⁷¹. Dans ses ouvrages, il rappelle qu'il est arrivé plusieurs fois tout au long de l'histoire de l'Église qu'une minorité détint seule la vérité. Le cas du pape Libère, qui avait tort, tandis que le représentant de la minorité, Athanase, avait raison⁷², est son argument historique majeur.

L'Église de Rome est une église fondamentale, « *una delle parti essenziali del corpo della chiesa universale* », à laquelle il convient de consacrer une

⁶⁹ *Ibid.*, § 15, p. 325.

⁷⁰ *Ibid.*, § 10, p. 308s. Voir Pietro STELLA, « *L'oscuramento delle verità nella Chiesa dal sinodo di Pistoia alla bolla "Auctorem fidei" (1786-1794)* », *Salesianum*, 43, 1981, p. 731-756.

⁷¹ Mauro CAPPELLARI (futur pape Grégoire XVI), *Il Trionfo della Santa Sede e della Chiesa contro gli assalti de' novatori, combattuti e respinti colle stesse loro armi*, In Venezia, Nella casa del Tipografo Editore Giuseppe Battaglia, 1832 (1799¹). D'après Cappellari, cet obscurcissement « *altro effetto non potrebbe alla fine produrre, che, sotto l'ingannevole pretesto dell'amore dell'unità, inabissare i fedeli in un puro generale fatalissimo scetticismo* » (p. 245).

⁷² Par ex. *Lettere di un teologo piacentino* [...]. *Lettera seconda*, p. 179 (cité par Antonio QUACQUARELLI, *De præscriptione hæreticorum di Tertulliano, op. cit.*, p. 155-156) ; *Vera idea*, p. 322, p. 41 et *passim*. Voir aussi l'*Analisi del libro delle Prescrizioni, passim* ((j'ai consulté l'édition suivante : Milano, dalla tipografia di Vincenzo Ferrario, 1818). Sur les épisodes historiques de Libère, Honorius, Zosime, voir *Vera Idea, passim* (par ex. p. 41-43, 249ss, 322-325). Sur les cas de Libère et Honorius chez les gallicans et Muratori, voir Bruno NEVEU, « *Muratori et l'historiographie gallicane* », repris dans *ID.*, *Érudition et religion, op. cit.*, p. 105-174 [p. 145-147].

attention particulière⁷³. Mais cela ne lui donne que le privilège de l'indéfectibilité. Tamburini apporte des exemples tirés de l'histoire pour démontrer que « *le macchie de' papi sono sempre state lavate da' successori, e che la chiesa di Roma si è sempre rimessa sul retto cammino della verità, s'ella ha talvolta deviato nelle sue decisioni* »⁷⁴.

Le pensée de Tamburini renferme en définitive une dimension qui n'est pas celle des « Romains », mais qui prend aussi ses distances par rapport aux violentes attaques de certains auteurs contre le pape et contre l'Église même. Tamburini n'a pas l'intention de rompre le lien avec Rome : au contraire. En tout cas, de son propre avis, ses idées ne vont pas produire les secousses que les « curialistes » redoutent, le chaos et le désordre. La stabilité de l'Église, et par conséquent celle de la société, n'en souffrira pas : « *Regna purtroppo il volgar pregiudizio di credere, che tolta di mezzo l'assoluta infallibilità e potestà illimitata del Papa, si voglia introdurre una disperata anarchia, scuotere ogni subordinazione e sostituire nella Chiesa la confusione e il disordine* »⁷⁵. Pour éviter ce jugement erroné, il faut revenir – dit-il – aux « *pure nozioni della venerabile antichità* »⁷⁶, à ce « christianisme chimiquement pur »⁷⁷, à ce passé mythique où, bien que dépourvue d'une autorité unique et infaillible, l'Église a vécu son âge d'or.

Il faut à tout prix distinguer entre indéfectibilité et infaillibilité. Il s'agit de deux privilèges radicalement différents : l'un est celui de conserver intact le *depositum fidei* et l'autre est celui de juger « *senza pericolo di errore tutte le cause della fede* ». De l'avis de Tamburini, la conjonction de l'inerrance et de l'indéfectibilité appartient de manière exclusive à l'Église universelle. La seule chaire, le seul juge infaillible est l'Église universelle, « *maestra, madre di tutte le chiese particolari, ed anche della Romana* »⁷⁸. L'Église universelle a toujours été

⁷³ Pietro TAMBURINI, *Vera Idea*, § 17, p. 330.

⁷⁴ *Ibid.*, § 15, p. 325s.

⁷⁵ *Ibid.*, Introduction, p. 6-7. Il revient sur le sujet en conclusion, p. 334s.

⁷⁶ *Ibid.*, p. 7. Il s'agit d'un refrain qui revient constamment.

⁷⁷ Bruno NEVEU, « Juge suprême et docteur infaillible », art. cité, p. 397.

⁷⁸ Pietro TAMBURINI, *Vera Idea*, § 14, p. 321 ; § 15, p. 325 ; § 11, p. 311. Tamburini donne comme exemple le fait que Pierre ait renié sa foi en Jésus-Christ, comme celui-ci l'avait prévu, mais cela ne s'oppose pas à la célèbre promesse - où Pierre représente l'Église – selon laquelle : « *Ego rogavi pro te, Petre, ut non deficiat fides tua* » (Lc, 22, 32). « *Nella stessa maniera l'orazione di Gesù Cristo, applicata ai successori di S.*

le guide de toutes les églises, y compris la romaine, qui a réglé et réformé ses jugements conformément à la norme de la tradition de l'Église catholique. À ce propos, Tamburini mentionne des passages de Bossuet, et il conteste l'interprétation qu'en donnent ceux qui veulent faire de cet auteur un soutien influent et digne de foi de leurs idées et de leurs argumentations en faveur de l'infaillibilité de l'Église de Rome. Au contraire, « *l'illustre prelado chiaramente asserisce che alla chiesa particolare di Roma non è annesso il privilegio della infallibilità ; ma solo quello di essere indefettibile* »⁷⁹. L'explication de Bossuet, qualifiée de « *luminosa e convincente* », est mentionnée par Tamburini de manière rapide, dit-il, seulement dans le but de démêler la question des droits du Saint-Siège qui sont certains et essentiels.

Tamburini, en conclusion de son ouvrage, présente un abrégé de ses thèses en six points⁸⁰ :

- Le jugement du pape et de l'Église de Rome n'est pas infaillible et irréfutable de manière absolue, et il n'exige donc pas une obéissance entière et aveugle.
- Le jugement du pape en accord avec le siège apostolique a un poids supérieur à celui du pape en accord avec les Congrégations de la curie.
- Les décisions du pape en accord avec le siège apostolique, bien que faillibles, sont dotées d'une importance particulière et s'imposent à l'attention de l'Église entière.
- Le respect pour ces jugements conduit, en cas de dissentiment, à un « *ossequioso silenzio* ». Mais si le jugement est faux de manière manifeste, le fidèle a le droit d'élever sa voix contre le pape, tout comme contre l'évêque et le curé.
- Les décrets du pape et/ou du siège apostolique obligent les fidèles seulement dans le cas où il sont promulgués par leur propre évêque, qui est leur juge naturel et immédiat. Les exceptions à cette règle sont très rares, on pourrait dire extraordinaires.
- L'évêque a le droit d'examiner les jugements et les décrets du pape en matière de doctrine autant qu'en matière de discipline ; il est « *tutore e vindice* » de la foi

Pietro ed alla chiesa di Roma, non fa l'effetto che il papa, o la sede apostolica non possa talvolta fare una erronea decisione » (p. 321s).

⁷⁹ *Ibid.*, § 14, p. 323-324 ; § 15, p. 326-327 ; § 16, p. 327-328 ; § 17, p. 329-330.

⁸⁰ *Ibid.*, § 18, p. 331-338.

et des droits de sa propre église. Tamburini insiste sur les droits des évêques, qu'ils doivent défendre contre le despotisme de Rome.

Pour ou contre : Guadagnini et Bolgeni

Il n'est pas sans intérêt de comparer les thèses de Tamburini avec celles d'un autre janséniste, l'archiprêtre de Cividate Camuno Giambattista Guadagnini, digne de considération par rapport à Tamburini. Les idées des deux hommes ne se recoupent pas parfaitement sur différents points. En effet, l'antiromanisme catholique n'est pas « un corps doctrinal suffisamment cohérent pour permettre une parfaite adéquation d'intérêts entre des sensibilité finalement très différentes », parfois différentes au sein du même courant de pensée⁸¹. Toutefois, le rapprochement des deux auteurs n'est pas forcé. Parmi les nombreux jansénistes lombards, même parmi ses collègues de la Faculté de Théologie de l'Université de Pavie, personne n'est aussi proche de Tamburini que cet archiprêtre de Cividate Camuno, un « curé de campagne » (il utilise lui-même ce pseudonyme), qui vit en Lombardie vénitienne, d'où Tamburini est originaire.⁸²

Guadagnini a pris la défense de Tamburini⁸³. Toutefois, il manifeste un esprit plus tridentin et cherche à sauvegarder un minimum d'équilibre, n'effaçant

⁸¹ Sylvio DE FRANCESCHI, « Paolo Sarpi et Fulgenzio Micanzio. L'extrémisme catholique antiromain du début du XVII^e siècle », *Antiromanisme doctrinal et romanité ecclésiale dans le catholicisme posttridentin*, op. cit., p. 45-71 [p. 50].

⁸² Mariano COMINI, *Giovanni Battista Guadagnini. Un arciprete giansenista in Valle Camonica*, Brescia 1995 ; Giovanni Battista GUADAGNINI, *Lettere a Giambattista Rodella. Con schede delle opere edite ed inedite di G. B. Guadagnini*, éd. Oliviero FRANZONI, Giorgio MORELLI et Leonello SANTINI, Brescia, 1989 ; Santino MARUTI, *Il caso Guadagnini (1723-1807). Tendenze parrochiste nell'ecclesiologia del giansenismo lombardo*, thèse de doctorat en histoire religieuse, Université de Turin, dir. Paola VISMARA, 2003.

⁸³ Voir ses nombreux petits ouvrages, publiés ou inédits. On peut mentionner à titre d'exemple : *Lettera sulle due operette ultimamente stampate in Macerata, che portano il titolo l'una di « Esame della Vera idea della S.Sede » e l'altra « Del critico corretto »*, In Piacenza, e si vende in Cremona, presso Lorenzo Manini, 1786 ; quant aux inédits, Santino Maruti mentionne une *Risposta a' « Brevi avvertimenti di Fra Marco di san Francesco carmelitano scalzo [...] »* et une *Risposta alla « Lettera di un Cattolico Romano a P.T. [...] »*, 6 maggio 1782, Brescia, Biblioteca Civica Queriniana, I.VI.25. Je n'ai pas eu la possibilité d'examiner derechef un document inédit de Guadagnini sur le sujet (*Note apologetiche alla Vera idea della Santa Sede contro*

pas complètement le rôle du magistère romain⁸⁴. Peut-être parce qu'il est un pasteur avant d'être un intellectuel, il semble conserver le sens de la tradition vivante de l'Église un peu plus que Tamburini. Celui-ci, en effet, raisonne souvent de manière toute théorique ; même l'idéal de l'Église primitive est plus abstrait que réel. Mais, sur plusieurs questions, Guadagnini ne fait que rejoindre Tamburini. C'est le cas, par exemple, de l'obscurcissement des vérités dans l'Église ; à un certain moment de l'histoire, elles peuvent être confiées à un petit nombre d'évêques et de fidèles, qui en sont les seuls dépositaires. Guadagnini évoque lui aussi le cas du pape Libère s'opposant à Athanase, véritable cheval de bataille des jansénistes, et ceux des papes Zosime et Honorius.

La polémique, comme chez Tamburini, est dirigée contre le molinisme et contre la Compagnie de Jésus, qui, bien que supprimée par Clément XIV, conserve son esprit et le répand par l'intermédiaire des ex-jésuites. Dans l'opposition du petit troupeau aux *nouitates*, introduites subrepticement dans l'Église par les molinistes et les jésuites, réside, pour Guadagnini, l'espérance de voir un jour le triomphe de la vérité. C'est un thème qui revient souvent sous la plume de l'archiprêtre de Cividate pour défendre les idées du professeur de Pavie, notamment celles qui se trouvent dans l'*Analisi delle Prescrizioni*.

Fra Marco da San Francesco réplique à Tamburini que « *l'aver dalla sua parte la regola infallibile è un privativo diritto della Cattolica Romana Chiesa e de' concilii ecumenici, quando sono da essa convocati e da ultimo confermati ; né questo sarà mai diritto di pochi non obbedienti privati* »⁸⁵. On courrait, sinon, risque que les fidèles, qui ne sont pas des *doctores*, ne sussent plus que et qui croire, dans un contexte ecclésial où toute certitude viendrait à manquer : sur quel fondement affirmer, par exemple, comme le fait Guadagnini, qu'il faut suivre les papes quand ils condamnent le molinisme ou certains auteurs jésuites, mais que leur décisions sont dépourvues de validité quand ils condamnent les propositions de Quesnel ? « *Finché la controversia non è decisa, debbono le*

Bolgeni, consulté en 1992). Les microfilms d'un Fond privé très important (manuscrits de Guadagnini, pour la plupart inédits) ont entre-temps disparu de la Biblioteca Plinio Fraccaro de l'Université de Pavie.

⁸⁴ Santino MARUTI, *Il caso Guadagnini, op. cit., passim*.

⁸⁵ *Brevi avvertimenti di fra Marco da san Francesco, op. cit., p. 40*.

Scritture e la Tradizione servire a tutti i teologi dissidenti per conoscere da qual parte sia la ragione e il torto »⁸⁶.

Cela vaut quant au dogme mais aussi quant à la discipline ; en effet, Guadagnini réduit au minimum le rôle magistériel du pontife, notamment dans les questions de discipline, sur lesquelles, à plus forte raison, il est possible de refuser l'obéissance⁸⁷. Lorsque les ouvrages de Guadagnini se font l'écho et la défense de la pensée de Tamburini, son attention pastorale cède le pas à un discours très élitiste et favorable aux intellectuels, seuls capables de juger, d'accepter ou de refuser⁸⁸.

Ce n'est pas par hasard que, dans les ouvrages de Guadagnini, la Bulle *Auctorem fidei* est rapprochée de l'*Unigenitus* et considérée avec méfiance et hostilité. Guadagnini parle souvent de la bulle de 1713 à propos des prérogatives du pape : « *La bolla Unigenitus giuoca per tutto, e con un perpetuo circolo ; se volete difender la bolla, allegate l'infallibilità pontificia, se volete difender l'infallibilità pontificia, ricorrete alla bolla* »⁸⁹. Tout comme chez Tamburini, le pape, chez Guadagnini, ne possède pas la *plenitudo potestatis* et n'a que le rôle de *centrum unitatis*.

Le poids et les conséquences de ce discours sont remarquables dans le domaine de l'ecclésiologie, dans une période très difficile et très délicate pour Rome, qui donne parfois l'impression de souffrir de la fièvre obsidionale d'une citadelle assiégée. Tamburini apparaît comme un ennemi déclaré de Rome et de son pouvoir. En outre, il est favorable à un pouvoir politique qui revendique de

⁸⁶ Giovanbattista GUADAGNINI, *Risposta alla "Lettera" del signor don Paolo Collini arciprete di Santa Maria Calchera di Brescia*, Assisi [Pavia], s.n.t. [Galeazzi], 1783, *op. cit.*, p. 34 (cité par Santino MARUTI, *Il caso Guadagnini, op. cit.*).

⁸⁷ Voir par ex. à propos de la discipline : Giovanbattista GUADAGNINI, *Appendice al "Nuovo esame di alcuni testi del Concilio di Trento relativi all'assoluzione de' casi riservati" contra alcuni impugnatori di monsignor Litta [...]*, Pavia, per Pietro Galeazzi, 1789, *passim*.

⁸⁸ Le Saint-Siège fait le choix contraire, « en faveur de sa propre dynamique et par-delà au profit d'un christianisme et d'une religiosité populaires, qu'il craignait de décevoir ou d'ébranler » (Bruno NEVEU, « Culture religieuse et aspirations réformistes à la cour d'Innocent XI », *Érudition et religion, op. cit.*, p. 236-276 [p. 266-267]).

⁸⁹ Giovanbattista GUADAGNINI, *Lettera sulle due operette ultimamente stampate in Macerata*, p. 56 (cité par Santino MARUTI, *Il caso Guadagnino, op. cit.*).

plus en plus de droits sur la discipline ecclésiastique⁹⁰ ; son refus des prérogatives de Rome est une défense des droits des souverains. À en croire les curialistes, un grave danger menace l'Église de l'intérieur, celui de l'éclatement : sur ce point aussi, et je dirais particulièrement sur ce point, le professeur de Pavie est tenu pour un ennemi de Rome. En réalité, Tamburini considère que le rôle du Saint-Siège et du pape est important ; il attribue au pontife romain la fonction essentielle de garant de l'unité de l'Église fondée par Jésus-Christ. Mais d'autres réflexions se mêlent à son discours qui limitent de manière drastique les prérogatives du pape.

Chez Tamburini, la théorie suit une volonté de modifier la structure même du pouvoir ecclésiastique selon un modèle qui remonte à l'antiquité chrétienne et de restreindre les droits de l'Église de Rome dans plusieurs domaines ; il vise notamment à défendre les droits des évêques (et, à un moindre degré, ceux du bas clergé⁹¹). Ce n'est pas par hasard que les réflexions sur la papauté s'enchevêtrent étroitement avec des appréciations historiques sur les changements apportés à la curie après le concile de Trente et que la cible de Tamburini est surtout la Bulle *Immensa aeterni Dei* du pape Sixte Quint⁹². Il faut remarquer d'ailleurs que les attaques contre la monarchie pontificale, à la fin des années 1770 et au début de la décennie suivante, se multipliaient aussi chez les auteurs jésuites, après la souscription du Bref *Dominus ac Redemptor* qui supprimait la Compagnie : livres et auteurs qui furent poursuivis avec détermination par Rome⁹³.

⁹⁰ Comme s'il était possible d'imaginer une discipline « à l'état pur ». Voir les remarques pénétrantes de Mauro Cappellari dans *Il Trionfo della Santa Sede e della Chiesa*, op. cit., p. 55-56.

⁹¹ Voir aussi l'*Analisi del libro delle Prescrizioni*. À propos de la « permanente oscillazione tra tendenze episcopalistiche e tendenze parrochistiche » dans le jansénisme à la fin du XVIII^e siècle, en France comme en Italie, voir Carlo FANTAPPIÉ, « Le dottrine teologico-canonistiche », art. cité, p. 832. Pour sa part, Mario Rosa considère que les idées développées sur ce point par la *Vera Idea* sont « il limite estremo cui giungerà il riformismo giansenista nello scorcio del secolo [...], fermento davvero dissolutore della concezione gerarchica della Chiesa romana » (Mario ROSA, « Il Giansenismo », *Storia dell'Italia religiosa. II. L'età moderna*, éd. Gabriele DE ROSA, Tullio GREGORY et André VAUCHEZ, Bari, 1994, p. 231-269 [p. 245-246]). Voir aussi *ibid.*, pour l'influence du richisme en Italie.

⁹² Par ex. *Vera Idea*, p. I, chap. IV, § 4, p. 103.

⁹³ Giuseppe PIGNATELLI, *Aspetti della propaganda cattolica a Roma da Pio VI a Leone XII*, Rome, 1974, p. 25-31.

Des adversaires de la *Vera idea* se détache un ex-jésuite, Giovan Vincenzo Bolgeni⁹⁴, qui est l'un des auteurs les plus marquants de l'école romaine de théologie à la fin du XVIII^e siècle. Il aborde le sujet des prérogatives du pontife dans plusieurs de ses ouvrages⁹⁵, mais il attaque la *Vera idea* tout particulièrement dans l'*Esame della vera idea*⁹⁶. Il n'est pas possible ici d'examiner tous les arguments de Bolgeni. Je me contenterai de souligner quelques passages d'importance majeure.

Très intéressante, chez Bolgeni, l'attaque contre un petit passage de la *Vera Idea* où l'auteur met sur un même plan les Apôtres Pierre et Paul : une proposition que le pape Innocent X avait condamnée en 1647⁹⁷. L'auteur n'accuse pas d'hérésie le professeur de Pavie, mais il souligne le fait qu'en matière de théologie, « *un teologo deve parlare con tutte le cautele e con somma esattezza* »⁹⁸. Bolgeni reproche à Tamburini un manque d'exactitude en plusieurs occasions, par exemple dans les fréquentes expressions favorables à Edmond Richer sur le sujet de la *potestas ecclesiastica*.

Contre les droits du bas clergé, Bolgeni apporte des preuves historiques à son avis cruciales. Il met aussi en relief la raison pour laquelle cette doctrine est si chère aux Appelants de France : « *Perché dà qualche colore di legittimità e di*

⁹⁴ Voir les notices biographiques « Renzo De Felice », dans *Dizionario Biografico degli Italiani*, vol. 11, Rome, 1969, p. 274-277 ; « Mario Zanfredini », dans *Diccionario histórico de la Compañía de Jesús*, éd. Charles E. O' NEILL et Joaquín María DOMÍNGUEZ, vol. 1, Madrid-Roma 2001, p. 476 ; « Louis Jadin », dans *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, vol. 9, Paris 1937, coll. 612-613 ; « P. Bernard », dans *Dictionnaire de théologie catholique*, Paris 1932, t. 2/1, coll. 944-947.

⁹⁵ Par ex. : *Fatti dommatici, ossia Della infallibilità della Chiesa nel decidere sulla dottrina buona o cattiva de' libri*, Brescia, Dalle stampe Bossini, 1788.

⁹⁶ Gianvincenzo BOLGENI, *Esame sull'opera intitolata Vera Idea della Santa Sede*, cité ici d'après la quatrième édition, *Con aggiunta di risposta agli Annali Ecclesiastici di Firenze e di nuove annotazioni dell'autore*, Roma, nella Tipografia del Collegio Urbano, 1836 (1785¹).

⁹⁷ Adriano GARUTI, *S. Pietro unico titolare del primato. A proposito del decreto del S. Ufficio del 24 gennaio 1647*, Bologne, 1993 ; Bruno NEVEU, « Saint Paul et Rome. À propos d'une controverse sur la primauté pontificale », *Homo Religiosus. Autour de Jean Delumeau*, Paris, 1997, p. 446-452.

⁹⁸ Gianvincenzo BOLGENI, *Esame della Vera Idea*, § 36, p. 55 (contre la *Vera Idea*, p. 153 : « *Questi due Apostoli avevano certamente l'autorità più grande e più sublime nella Chiesa di Dio [...]. La provvidenza [...] condusse quei due apostoli a Roma : essendo ivi morti nello stesso giorno, ha riunito nella persona di S. Lino [...] tutta l'autorità di quei due Apostoli* »).

forza ai loro appelli, i quali altrimenti resterebbero appoggiati sopra un picciolissimo numero di vescovi »⁹⁹. À l'appui de sa critique il invoque l'autorité de Tertullien, contre l'usage qu'en fait Tamburini dans l'*Analisi*. La bataille se déroule donc sur le même terrain, à la recherche des *monumenta traditionis*.

Bolgeni s'acharne contre l'application au thème de l'infaillibilité de la distinction entre *sedes* et *sedens*, dont il montre les limites. Tamburini reconnaît au pape un primat, cela est indéniable, mais sa manière de concevoir le primat du pape est inacceptable. Bolgeni insiste longuement sur ce point¹⁰⁰, et affirme au contraire :

*Il Papa ha la potestà episcopale immediatamente da Gesù Cristo, ma senza limiti di territorio, di materie, e di numero di persone, e non subordinata a veruno in terra [...]. Ecco la distinzione e prerogativa propria della primazia*¹⁰¹.

Il s'agit d'une primauté qui comporte des prérogatives et des droits essentiels, parmi lesquels figure le droit de convoquer les conciles, de les présider, d'en confirmer les décrets¹⁰². Le concile n'est pas supérieur au pape, dont l'infaillibilité n'est pas contradictoire avec l'exclusion de tout despotisme. Bolgeni insiste sur l'importance de l'excathedralité, qui seule oblige les fidèles à se soumettre « *coll'intelletto e con vera fede interna a tutte le decisioni del papa* »¹⁰³. S'il faut, au contraire, obéir au pape seulement si celui-ci se conforme à la foi de l'Église entière, « *chi mi istruirà, chi mi assicurerà quando il Papa colle sue decisioni agisce in nome della Chiesa, e quando no ?* ». Il y a, chez Bolgeni, une sensibilité très forte à l'égard des fidèles et de leurs difficultés. Il y a aussi la constatation que, comme l'histoire, surtout celle des deux derniers siècles, le prouve abondamment, « *non si avrà mai quella PIENA, quella PERFETTA concordia tra tutte le Chiese, nel modo e nel senso che il signor Tamburini richiede* »¹⁰⁴. Cela n'est jamais arrivé, ne pourra jamais avoir lieu : s'attendre à cet impossible accord ne peut entraîner comme conséquence que le discrédit pour toute décision de l'Église. Que reste-t-il du primat pontifical chez Tamburini ?

⁹⁹ Mauro CAPPELLARI, *Vera Idea*, § 4, p. 11.

¹⁰⁰ Gianvincenzo BOLGENI, *Esame della Vera Idea*, *passim*, notamment aux p. 61 ss.

¹⁰¹ *Ibid.*, § 56, p. 83.

¹⁰² *Ibid.*, § 118-128, p. 171-186.

¹⁰³ *Ibid.*, § 91, p. 130. Pour une définition des « *decreti solenni et ex cathedra* », voir Giuseppe Agostino ORSI, *Della infallibilità e dell'autorità del Romano Pontefice*, *op. cit.*, p. 306.

¹⁰⁴ Gianvincenzo BOLGENI, *Esame della Vera Idea*, *op. cit.*, § 98-99, p. 138 et 142.

*La potestà vera di giurisdizione e di comando [...] si è andato sublimando poco a poco sotto la penna di lui quasi per lambicco, ed è svanita in sottilissimi vapori*¹⁰⁵.

Conclusion

Primauté, monarchie, infaillibilité. La discussion autour de ces thèmes est cruciale. Le problème majeur pour Rome à cette époque est celui de son autorité. Les doctrines ecclésiologiques sont encore mal codifiées¹⁰⁶. Il y a les opposants jansénistes (et le synode de Pistoia ne fera que renforcer l'hostilité de Rome envers eux). Il y a ceux qui veulent une réforme de l'Église par l'autorité politique : il s'agit souvent des jansénistes mêmes, liés au pouvoir politique par une alliance ambiguë¹⁰⁷. Ils entrent en conflit avec ceux qui soutiennent les prérogatives du pontife et ceux qui lui reconnaissent aussi l'infaillibilité (ceux que les *Annali ecclesiastici* appellent les « *cultori devoti della pontificia infallibilità* »¹⁰⁸). Évolution théologique qui, commencée depuis très longtemps, se centre toujours plus, non seulement sur la primauté et la monarchie pontificale, mais aussi sur l'infaillibilité¹⁰⁹. Il y a en effet une inflation

¹⁰⁵ *Ibid.*, § 139, p. 196. Toute la page mérite d'être lue pour son efficacité.

¹⁰⁶ Il s'agit, du point de vue de la théologie de l'épiscopat, d'une conséquence des incertitudes du Concile de Trente sur le sujet : « *Si è in presenza di un'impostazione pratico-morale piuttosto che di una proposta spirituale e teologica [...]. Il concilio si è lasciato guidare dalle immediate esigenze della lotta anti-protestante e della riforma ecclesiastica, tralasciando le opzioni di fondo più impegnative e anche meno agevoli* » (Giuseppe ALBERIGO, « *L'episcopato nel cattolicesimo post-tridentino* », *Cristianesimo nella Storia*, 6, 1985, p.71-91 [p. 77 et 80]. Sur les conciles, voir Pietro CAIAZZA, *Tra Stato e Papato. Concili provinciali post-tridentini (1564-1648)*, Rome, 1992. Opinion différente d'Alphonse Dupront : voir infra.

¹⁰⁷ Maurizio BAZZOLI, *Il pensiero politico dell'assolutismo illuminato*, Florence, 1986.

¹⁰⁸ *Annali ecclesiastici*, n. 19, 12 mai 1786. Voir aussi dans Gianvincenzo BOLGENI, *Esame della Vera Idea*, op. cit., p. 234.

¹⁰⁹ Pour Alphonse Dupront, le concile de Trente a puissamment contribué à consolider l'autorité suprême du magistère romain. Alphonse Dupront parle d'une « concentration latente, souvent inconsciente, autour de Rome », qui aboutit finalement en 1870 à « inscrire la romanité comme une note sacrale de l'Église catholique ». Voir Alphonse DUPRONT, « De l'Église aux temps modernes », repris dans ID., *Genèses des temps modernes. Rome, les Réformes et le nouveau monde*, Paris, 2001, p. 283-305 [p. 303-305]. Une étape importante est constituée par le pontificat de Benoît XIV, selon qui le jugement du pontife dans les constitutions dogmatiques qui touchent à la foi est définitif et irréfutable (y compris les canonisations des saints et l'interprétation de l'Écriture Sainte). Voir Tarcisio BERTONE, *Il governo della Chiesa nel pensiero di Benedetto XIV (1740-1758)*, Rome, 1977, p. 72-74.

progressive de ce concept, même s'il faut remarquer que sa compréhension reste souple.

On a souligné le fait qu'à cette époque, la lutte va se radicaliser entre deux « *schieramenti, che avranno ormai come linea di demarcazione il rispetto o il rifiuto dell'autorità di giurisdizione del papa* »¹¹⁰. C'est dans ce contexte que se déclenche la bataille autour de l'infaillibilité. Tous les philoromains s'accordent pour affirmer la nécessité inéluctable de soutenir la juridiction universelle du pontife et son autorité sur toute l'Église, même s'il y a parfois un léger décalage entre leurs points de vue. Moins d'unanimité autour de l'infaillibilité. Mais les argumentations que le cardinal Orsi, de manière très forte, avait apportées en faveur de l'infaillibilité ne sont plus à la fin du XVIII^e siècle un phénomène isolé. D'un autre côté, il ne faut pas s'imaginer une crispation exagérée : en fait, l'école romaine, bien qu'animée par une fidélité totale au pontife, fonde l'ecclésiologie de la primauté sur la tradition patristique et reconnaît le régime de communion entre le collège épiscopal et le souverain pontife. De cette manière, l'école romaine « fournit une contribution majeure au thème de l'infaillibilité »¹¹¹.

Les contestations à l'intérieur même de l'Église et les attaques parfois violentes de l'extérieur ont finalement provoqué un affermissement, non pas un affaiblissement de l'Église et de la papauté¹¹². C'est une guerre de Troie qui, malgré le péril qui vient subrepticement de l'intérieur, se termine par le triomphe de la ville assiégée et par le recentrement romain de l'Église catholique. C'est l'échec de cette décentralisation, prônée par plusieurs dans la politique comme dans le monde ecclésiastique, qui représentait l'Église comme « *a congeries of particular churches* »¹¹³.

La défense à outrance de Rome, à la fin du XVIII^e siècle, entraîne généralement avec soi l'idée de l'infaillibilité. Chez plusieurs ecclésiastiques, l'idée se fait jour et s'enracine toujours plus selon quoi l'Église n'aura la

¹¹⁰ Giuseppe PIGNATELLI, *Aspetti della propaganda cattolica*, op. cit., p. 35.

¹¹¹ Bruno NEVEU, *L'erreur et son juge. Remarques sur les censures doctrinales à l'époque moderne*, Naples, 1993, p. 28-29.

¹¹² Il paraît que Tamburini lui-même n'a pas voulu faire imprimer en 1799 les *Prælectiones de Ecclesia Christi* (publiées à titre posthume en 1839 seulement) parce que Pie VI était prisonnier. Voir Pietro STELLA, *Pietro Tamburini*, op. cit., p. 198.

¹¹³ William J. BOUWSMA, « *Gallicanism and the Nature of Christendom* », *Renaissance Studies in honor of Hans Baron*, dir. Anthony MOLHO et John A. TEDESCHI, Florence, 1971, p. 809-830 [p. 817-820].

possibilité de triompher des difficultés croissantes qu'en se resserrant autour d'un pape doté de la plus grande autorité possible : non seulement d'une souveraineté reconnue et indiscutable, mais, d'après la terminologie de l'époque, du « privilège » de l'infaillibilité, qui s'étend bien au-delà de la pure et simple sauvegarde du *depositum fidei*. La *traditio uiua et continuatiua* s'affirme toujours plus contre ses adversaires, même au moment où l'on a le sentiment de sa défaite. Force est de reconnaître qu'après maintes batailles, le rôle de Rome dans la conservation et dans l'interprétation des vérités de foi et de morale s'est accru¹¹⁴. Mauro Cappellari l'affirme :

*Sembrerà forse a taluno cosa strana, anzi fuor di consiglio, che, mentre piangono i buoni la desolazione del santuario, il disprezzo, lo spoglio, la dispersione dei sacri pastori, l'esilio, la prigionia, gli insulti del sommo Sacerdote, lasciato dalla stessa Divinità in balia de' suoi spietati nemici; che mentre in somma l'apostolica Sede pare che vacilli, e geme la Chiesa sotto il peso di sua cattività, io intraprenda a mostrare e la Chiesa e la sede apostolica come trionfanti de' loro nemici*¹¹⁵.

Les tourments de l'Église de Rome au cours de l'époque révolutionnaire, comme le futur Grégoire XVI en a eu l'intuition, n'auront fait que renforcer le processus d'affermissement de l'orthodoxie romaine.

Paola VISMARA

Université de Milan

¹¹⁴ Bruno NEVEU, « Juge suprême et docteur infaillible », art. cité, p. 441.

¹¹⁵ Mauro CAPPELLARI, *Il Trionfo della Santa Sede e della Chiesa*, op. cit., p. VII. Daniele MENOZZI (« *Intorno alle origini del mito della cristianità* », *Cristianesimo nella Storia*, 5, 1984, p. 523-562 [p. 562]) écrit : « *S'inaugurava la lunga stagione dei pontefici che avrebbero indicato nel ritorno alla ierocratica società medievale la risposta cristiana ai problemi contemporanei* ». En fait, Mauro Cappellari ne veut, au fond, ni reconsidérer le Moyen Âge, ni trouver des solutions aux problèmes de son époque. Son but est de répliquer aux adversaires du Saint-Siège (notamment Le Gros et Tamburini, mais aussi Opstraet et Guadagnini) et de montrer que la papauté, bien qu'apparemment flétrie, triomphe sur ses adversaires selon les promesses du Christ. Une quinzaine d'années auparavant, Fuensalida mettait en conclusion de son ouvrage cette citation : « *Catholica apostolicaque Ecclesia super de suis oppugnatoribus triumphauit* » (*Osservazioni critico-teologiche*, op. cit., p. 261). Voir Bruno NEVEU, « Juge suprême et docteur infaillible », art. cité, p. 441, et aussi Philippe BOUTRY, « Tradition et autorité dans la théologie catholique au tournant des XVIII^e et XIX^e siècles », *Histoire et théologie*, dir. Jean-Dominique DURAND, Paris, 1994, p. 59-82 ; Marc FUMAROLI, « Temps de croissance et temps de corruption : les deux Antiquités dans l'érudition jésuite française du XVII^e siècle », *XVII^e siècle*, 131, 1981, p. 149-168.